

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION

Cette charte vise à garantir le cadre et la réussite du projet de végétalisation portée par les commerçants, les habitants et la mairie de MILLAU. En signant cette charte, vous participez à l'embellissement et l'amélioration de votre cadre de vie, en favorisant la nature et la biodiversité dans votre rue.

LES OBJECTIFS

- * Végétaliser et entretenir la rue et les façades de manière écologique tout en conservant leur fonctionnalité.
- * S'impliquer dans une démarche « 0 pesticides », en application de la loi (17 août 2015) sur la transition énergétique pour la croissance verte.
- * S'engager à respecter les conditions d'aménagement et les consignes d'entretien précisées par la présente charte.

LES CONDITIONS

- * La faisabilité et le positionnement est défini d'un commun accord par la commune et les demandeurs.
- * Le passage des piétons et des véhicules ne doit pas être entravé.
- * Les produits phytosanitaires sont interdits sur les espaces publics. Seule la fumure organique est autorisée.
- * La plantation d'arbre est interdite.

LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS

LA VILLE DE MILLAU

- * La ville de Millau détenant la compétence voirie sera la seule intervenante à pouvoir réaliser les travaux sur le domaine public (Création des mini fosses et plantation).
- * Elle se tient à la disposition des riverains pour tout conseil et appui technique via les services compétents de la Mairie de Millau (Espaces verts et naturels, voirie, etc.)
- * Elle proposera la variété de végétaux la plus appropriée au secteur, selon l'exposition (ombre ou soleil, etc.), la surface dévolue à l'aménagement, les possibilités de développement de la plantation, et l'adaptabilité au biotope (liste des végétaux compatibles annexée à cette charte).

Il / elle garantira également :

- * L'intégrité du dispositif de végétalisation
- * Le passage et la sécurité des piétons ainsi que l'accessibilité de l'espace public

COMMUNICATION ET BILAN

Afin de valoriser ces initiatives, une signalétique sera fournie par la ville.

M^{me} ou M. _____
Lu et approuvé

La Mairie de MILLAU _____
Lu et approuvé